



Mairie  
de  
ROLLEVILLE  
76133

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19 h10, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de :  
**Pascal LEPRETTRE.**

DATE DE CONVOCATION :

21/03/2023

Étaient présents :

Mesdames ATHANASE, BASILLE, BIERRE, ENGRAND, MICHAUX, PICARD  
Messieurs LEPRETTRE, LAMOURETTE, FERET, HAMEL, PALFRAY, ROUSSEAUX.

DATE D’AFFICHAGE :  
IDEM

Absents excusés :

Monsieur Guillaume LECROQ  
Madame Aline FUSEAU a donné pouvoir M. LEPRETTRE  
Monsieur Christopher DURAND

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Secrétaire : Mr Esther ATHANASE

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 12  
VOTANTS : 13

Le procès- verbal de la séance du 23 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 1.1 FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES Compte de gestion 2022

Mr LEPRETTRE, Maire, quitte la séance et cède la place à G. BIERRE, doyenne d'âge, pour présenter les résultats du Compte administratif 2022.

Le Compte de gestion 2022 transmis par le Trésorier de Montivilliers, est conforme en tout point au Compte administratif 2022, qui vient de vous être communiqué soit :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses :	724 252,80 €
- Recettes :	1 056 516,19 €
- Excédent :	<b>332 263,39 €</b>

**Section d’investissement :**

- Dépenses :	195 721,92 €
- Recettes :	355 160,07 €
- Excédent :	<b>159 438,15 €</b>

**Soit un solde d'exécution de clôture, toutes sections confondues, est de 935 367,35 €  
(Excédent de l'exercice 491 701,54 € + report de l'exercice antérieur 443 665,81 €)**

**Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2022**

## **1.2**

### **FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES**

#### **Compte administratif 2022**

P. LEPRETTRE explique que les résultats pour le Compte administratif 2022 de la **section de fonctionnement** sont les suivants :

- <b>Dépenses :</b>	724 252,80 €
- <b>Recettes :</b>	1 056 516,19 €
- <b>Excédent :</b>	<b>332 263,39 €</b>
- <b>Report Fonctionnement 2021</b>	<b>684 469,39 €</b>

Les résultats pour le Compte administratif 2022 de la **section d'investissement** sont les suivants :

- <b>Dépenses :</b>	195 721,92 €
- <b>Recettes :</b>	355 160,07 €
- <b>Excédent :</b>	<b>159 438,15 €</b>
- <b>Report Investissement exercice 2021</b>	<b>-240 803,58 €</b>

**Le résultat excédentaire de clôture, toutes sections confondues, est de 935 367,35 €  
(332 263,39+684 469,39+159 438,15-240 803,58)**

Il rajoute que de plus en plus de travaux sont réalisés en interne grâce à l'aide des bénévoles et à Messieurs LAMOURETTE et HAMEL, ce qui génère des économies de fonctionnement.

**Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2022**

## **1.3**

### **FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES**

#### **Affectation du résultat**

P. LEPRETTRE explique que comme cela figure au compte administratif et au compte de gestion, l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 332 263,39 € et un excédent d'investissement de 159 438,15 €.

Les restes à réaliser de l'année 2022 s'élèvent à 26 660 € en dépenses.

Il vous est proposé d'affecter :

- 908 707,35 € à l'article 002 de manière à reporter le solde d'exécution de fonctionnement.

- - 81 365,43 € à l'article 001 de manière à reporter le solde d'exécution d'investissement.
- 108 025,43 € à l'article 1068 de manière à combler le besoin de financement de la section d'investissement.

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat aux articles 1068 , 001 et 002 du budget primitif 2023**

#### **1.4 FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES Vote des taux**

P. LEPRETTRE propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023 Ainsi le produit estimé de la fiscalité locale s'élèverait à 440 000 € en 2023. Soit 40 000€ de plus que l'année précédente dû à une augmentation des bases avec notamment la taxation des résidences secondaires.

Cela se traduit de la manière suivante sur les taux des trois taxes.

	<b>Taux 2022</b>	<b>Nouveaux taux</b>
<b>Taxe d'habitation</b>		15,65 %
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	54,13 %	54,13 %
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	43,10 %	43,10 %

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les taux 2023 concernant les taxes communales.**

#### **1.5 FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES Budget Primitif 2023**

P. LEPRETTRE explique que le budget primitif 2023 qui vous est présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **Section fonctionnement : 1 932 447,35 €**
- **Section d'investissement : 1 102 698,78 €**

D. HAMEL expose les travaux prévus sur 2023 avec notamment la rénovation des vestiaires de football, agrandissement du columbarium, aménagement du cimetière, bœufs ...

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le budget primitif 2023 et autorise le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7,5% au sein de chaque section.**

## 1.6

### FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

#### Montant des subventions versées

P. LEPRETTRE propose d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2023:

Associations	Subventions 2022	Propositions 2023
A.R.L	1 020 €	1 020 €
A.M.A.P.A.	150 €	150 €
A.A.P.P.M.A.	150 €	150 €
AFGA Montivilliers	150 €	150 €
Ass. Foire Octeville	100 €	100 €
Ass. Fleurissement et environnement	105 €	105 €
Banque Alimentaire	90 €	90 €
Centre Jean Vanier	170 €	170 €
Comité des fêtes	0 €	0 €
Coopérative Scolaire	4 536 €	4 312 €
Coop. Sub exceptionnelle classe découverte	874 €	
Croix Rouge Française	80 €	80 €
DDEN	100 €	100 €
Football Club Rollevillais	1 020 €	1 020 €
Radio Vallée Lézarde	150 €	150 €
APE Rolleville	220 €	220 €
Société de Tir Rollevillais	0 €	0 €
Sté Anc. Combattant et Mob.	540 €	540 €
Team Friendly	220 €	220 €
Ass Jeune Pompier	100 €	100 €
Rando and co	150 €	150 €
ADMR	150 €	150 €
MFR	150 €	150 €
MFR La Cerlangue		150 €
Ass. Pomologie	90 €	90 €
SHPA	200€	200 €
<b>Total imputation 6574</b>	<b>10 365 €</b>	<b>9 417 €</b>

Le Comité des fêtes et la société de tir ont informé le Maire qu'ils renonçaient à la subvention pour 2023.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le versement par la Commune des différentes subventions pour les montants indiqués ci-dessus.**

## 1.7

### FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

#### Liste des dépenses à imputer sur le compte 623 Publicités Relations Publiques

P. LEPRETTRE explique que le receveur municipal a invité toutes les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 623 Publicités, Relations Publiques. Il précise que le budget 2023 prévoit une somme de 17 000 € sur ce poste et invite l'assemblée à préciser les différents groupes de dépenses qui seront imputés sur le compte 623.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que seront imputées sur le compte 623 Publicités, Relations publiques les dépenses suivantes :**

- **Les dépenses liées aux festivités des écoles de la commune (noël, spectacles, sortie de fin d'année, prix ...)**
- **Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, carte cadeau, apéritifs, vœux, cérémonies à caractère officiel comme le 2 septembre, le 11 novembre, ...)**
- **Les dépenses liées aux festivités communales (Noël, cinétoile, animation estivale, ...)**
- **Les dépenses liées aux festivités des aînés (repas, bon d'achat de fin d'année**
- **Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.**

*La séance est levée à 20h30*